

SECTION SPORTIVE  
BASKET-BALL  
FÉMININ

*Année scolaire 2016/2017*

## Informations générales

La section départementale Basket Filles sera maintenue sous réserve du nombre de candidatures et de la qualité des dossiers (niveau sportif et niveau scolaire).

Vous trouverez ci-joint le dossier complet qui doit être déposé avant le **mercredi 4 mai 2016**.

### Pièces à fournir :

Autorisation parentale

Bulletins des 2 trimestres de l'année en cours

Lettre de motivation écrite par la candidate

Fiche de renseignements ci-jointe

Certificat médical d'aptitude rempli par un médecin du sport attestant la non contre-indication (voir formulaire à télécharger)

Contrat de fonctionnement signé (il est en 2 exemplaires pour que la joueuse et les parents en conservent un).

Avis du professeur principal et du professeur d'EPS.

Les tests de basket se feront le **samedi 21 mai de 9h à 12 h** au gymnase du Lycée.

Toutes les élèves ayant déposé un dossier de demande d'inscription doivent se présenter ce jour là au gymnase du lycée (entrée rue Nature). Il n'y aura pas de convocation individuelle.

Toutes les élèves doivent informer le principal / proviseur de leur établissement qu'elles ont déposé un dossier de candidature à la section sportive.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque vous remplirez le dossier d'inscription au lycée qui vous est remis par le collège, vous devrez préciser que votre fille souhaite intégrer la Section Sportive du Lycée Jean Lurçat.

Dès que la liste définitive des élèves retenues sera diffusée (début juin), vous devrez confirmer l'inscription définitive de votre fille **avant le 2 juin 2016** afin que la procédure d'inscription au Lycée Jean Lurçat soit lancée (et qu'en cas de défection la ou les élèves de la liste complémentaire puissent être contactées).

Les élèves retenues du secteur ou hors secteur devront venir s'inscrire, sous couvert de la DASEN, au Lycée Jean Lurçat selon la procédure et en respectant le calendrier qui leur sera indiqué par le collège.

**En cas de refus, elles devront suivre la procédure d'orientation mise en place par l'académie (affectation sur le lycée de secteur).**

### D FONTES

Proviseur